

Tableau des 10 plus hautes rémunérations du CHRU

Article L716-1 du Code général de la fonction publique :

Les départements ministériels, les régions, les départements, les collectivités territoriales de plus de 40 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 40 000 habitants et les établissements publics hospitaliers dotés d'un budget de plus de 200 millions d'euros publient chaque année, sur leur site internet, la somme des dix rémunérations les plus élevées des agents relevant de leur périmètre, en précisant également le nombre de femmes et d'hommes figurant parmi ces dix rémunérations les plus élevées.

NB : les montants décrits ci-dessous ne correspondent qu'au traitement hospitalier. Ainsi, les professionnels hospitalo-universitaires qui perçoivent un salaire universitaire et des émoluments hospitaliers n'y figurent pas pour l'intégralité de leur traitement, le CHRU n'étant pas leur employeur principal. Ces montants ne comprennent pas non plus les rémunérations liées à l'activité libérale.

Numéro de Siren	Dénomination de l'employeur	Année	Somme des 10 plus hautes rémunérations brutes + cotisations salariales (€)	Nombre de femmes bénéficiaires	Nombre d'hommes bénéficiaires	Durée cumulée en mois*
263700189	CHRU TOURS	2018	1 627 341,80	3	7	120
263700189	CHRU TOURS	2019	1 655 549,49	2	8	120
263700189	CHRU TOURS	2020	1 655 060,92	3	7	120
263700189	CHRU TOURS	2021	1 837 890,88	4	6	120
263700189	CHRU TOURS	2022	1 843 296,26	4	6	120
263700189	CHRU TOURS	2023	1 944 458,38	3	7	120
263700189	CHRU TOURS	2024	1 996 843,61	3	7	120
263700189	CHRU TOURS	2025	1 964 637,63	2	8	120

*La durée cumulée en nombre de mois correspond à la somme des durées d'activité des 10 personnes percevant les plus hautes rémunérations. Par exemple, si chacun a travaillé l'année entière, la durée cumulée vaudra 10 x 12 = 120 mois.